

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Vingt-quatrième session
Genève, 5 – 9 octobre 2026

PLAN POUR LA PHASE II DU PROJET DE PLATEFORME INFORMATIQUE DE MADRID, Y COMPRIS SON LIEN AVEC L'INTRODUCTION ÉVENTUELLE DE NOUVELLES LANGUES DANS LE SYSTÈME DE MADRID

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. À sa vingt-troisième session, tenue à Genève du 22 au 26 septembre 2025, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommés "groupe de travail" et "système de Madrid") a examiné plusieurs documents concernant l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de Madrid¹. À l'issue des débats, le groupe de travail a formulé plusieurs demandes. Il a notamment demandé au Bureau international de présenter un plan pour la phase II du projet

¹ Voir les documents [MM/LD/WG/16/7](#) "Proposition de la délégation de la Chine"; [MM/LD/WG/16/9 Rev.](#) "Proposition de la délégation de la Fédération de Russie"; [MM/LD/WG/17/10](#) "Proposition des délégations de l'Algérie, de Bahreïn, de l'Égypte, du Maroc, d'Oman, de la République arabe syrienne, du Soudan et de la Tunisie"; [MM/LD/WG/21/7](#) "Rapport sur les consultations techniques menées sur l'introduction éventuelle de nouvelles langues et proposition concernant la voie à suivre"; [MM/LD/WG/22/10](#) "Proposition de la délégation du Japon"; [MM/LD/WG/22/11](#) "Proposition des délégations du Brésil, de Cabo Verde, du Mozambique, du Portugal et de Sao Tomé-et-Principe"; [MM/LD/WG/22/12](#) "Proposition de la délégation de l'Allemagne"; [MM/LD/WG/22/13 Rev.](#) "Proposition des délégations de l'Allemagne, du Brésil, de Cabo Verde, du Japon, du Mozambique, du Portugal, de la République de Corée et de Sao Tomé-et-Principe"; [MMM/LD/WG/23/7](#) "Statistiques actualisées concernant le document MM/LD/WG/22/6 Rev."; [MM/LD/WG/23/8](#) "Estimation actualisée des coûts pour l'amélioration possible de la base de données terminologique"; [MM/LD/WG/23/9](#) "Explication détaillée de la base de données unifiée sur les produits et services (anciennement 'base de données terminologique unifiée')"; [MM/LD/WG/23/10](#) "Rapport sur l'introduction d'une pratique différenciée en matière de traduction"; [MM/LD/WG/23/11](#) "Observations relatives à l'option 'langue d'enregistrement international' présentée dans le document MM/LD/WG/22/13 Rev."; et [MM/LD/WG/23/12](#) "Évaluation technique de l'éventuelle mise en œuvre de l'option 'langue d'enregistrement international' présentée dans le document MM/LD/WG/22/13 Rev."

de plateforme informatique du système de Madrid, y compris son lien avec l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de Madrid².

2. Le présent document répond à la demande du groupe de travail i) en présentant une vue d'ensemble du projet de plateforme informatique du système de Madrid et en décrivant les objectifs atteints au cours de la phase I; ii) en décrivant le plan de mise en œuvre de la phase II et les progrès réalisés jusqu'en juillet 2026; et iii) en expliquant le lien entre la phase II et l'introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de Madrid.

PROJET DE PLATEFORME INFORMATIQUE DU SYSTÈME DE MADRID

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

3. Au fil des années, l'infrastructure informatique du système de Madrid est devenue de plus en plus dépendante d'un ensemble de systèmes existants qui ont été développés de manière progressive et ponctuelle pour répondre à des besoins opérationnels immédiats. Si ces systèmes ont bien répondu aux besoins du Service d'enregistrement de Madrid par le passé, leur maintenance est devenue progressivement difficile et coûteuse; ils manquent de souplesse pour s'adapter aux attentes en constante évolution des utilisateurs et ne permettent pas de prendre complètement en charge le volume et la complexité croissants des transactions traitées dans le cadre du système de Madrid. Par ailleurs, l'architecture existante, héritée du passé, pose des difficultés spécifiques en matière d'échanges électroniques de données et de documents avec les offices de propriété intellectuelle des parties contractantes. Dans ce contexte, le Bureau international a lancé le projet de plateforme informatique de Madrid.

OBJECTIFS ET AVANTAGES ATTENDUS

4. Le projet de plateforme informatique du système de Madrid a pour objectif principal de remplacer les systèmes existants du système de Madrid par une infrastructure informatique moderne, fiable, évolutive et facile à gérer, capable de répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs du Service d'enregistrement de Madrid.

5. Ce projet apportera des avantages à toutes les parties prenantes. Les utilisateurs bénéficient de formulaires en ligne guidés, accessibles et sécurisés couvrant la plupart des transactions, ainsi que d'une interface unifiée de gestion de portefeuille permettant une gestion en libre-service et une communication simplifiée avec le Bureau international. Les offices de propriété intellectuelle bénéficieront progressivement de la mise en place d'interfaces de programmation fiables et orientées événements (API), qui remplaceront les anciens protocoles existants de transfert de fichiers, améliorant ainsi la rapidité et la précision des communications.

6. Le Bureau international bénéficiera d'un système moderne et facile à gérer qui permettra de réduire les coûts d'exploitation, d'améliorer l'intégrité des données et d'offrir la souplesse nécessaire pour s'adapter aux évolutions futures du système de Madrid.

STRUCTURE ET PHASES DU PROJET

7. Le projet comprend deux phases. La phase I du projet portait sur l'amélioration de l'expérience client grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux services en ligne, à la création d'un nouveau portail utilisateur en libre-service, à l'amélioration de la communication avec les titulaires et les mandataires, à la mise au point d'API pour l'échange de données avec les offices de propriété intellectuelle et à l'amélioration du stockage et de l'intégrité des données³. Ces résultats ont permis de tirer parti des avantages mentionnés au paragraphe 5. La phase I s'est achevée fin 2024 et a été mise en œuvre dans les limites du budget approuvé de six millions de francs suisses⁴.

² Document [MM/LD/WG/23/14](#) "Résumé présenté par la présidente", paragraphe 24.ii).

³ Document [WO/PBC/26/9](#) "Plan-cadre d'équipement pour 2018-2027", Annexe IV.

⁴ Document [WO/PBC/38/3 Rev.](#) "Rapport sur la performance de l'OMPI en 2024", Annexe IX.

8. La phase II du projet a pour but de mettre en place une nouvelle architecture applicative, sur la base de laquelle le Service d'enregistrement de Madrid établira des systèmes de traitement des données et d'examen simplifiés et économiques⁵. Il sera ainsi possible de répondre avec souplesse et rapidité aux besoins actuels et futurs du Service d'enregistrement de Madrid et de ses clients. L'obtention des avantages escomptés, mentionnés au paragraphe 6, devrait intervenir après la mise en œuvre de la phase II. La phase II devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2028 et dispose d'un budget approuvé d'un peu plus de 10,9 millions de francs suisses. Le tableau ci-dessous présente l'étendue des résultats attendus entre la phase I et la phase II du projet.

Tableau – Projet de plateforme informatique du système de Madrid

	Phase I	Phase II
 Services en ligne et gestion de portefeuille	• Paiement par carte de crédit dans le système de Madrid • Identification et gestion de portefeuille (analyse)	• Formulaires en ligne du système de Madrid (*) • eMadrid (version 1) • eMadrid (soutien supplémentaire et version 2)
 Échange de données avec les offices de propriété intellectuelle	• Refonte du système de notification • API avec les offices du système de Madrid (*)	• Nouveau système d'ingestion de données
 Nouvelle architecture	• Analyse et planification • Système MOSS (Madrid Object Storage System) (*)	• Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des nouvelles demandes internationales : nouvelle application MVP (éléments fondamentaux de l'architecture : BPM, EMB, module d'accès aux données) • Refonte de la base de données
 Mise en œuvre des transactions restantes		• Système opérationnel pour l'examen de bout en bout des transactions restantes

(*) Le soutien supplémentaire et la version 2 de ces résultats attendus feront partie de la phase II

PLAN D'EXÉCUTION DE LA PHASE II

9. La phase II du projet de plateforme informatique de Madrid s'articule autour d'un ensemble de résultats attendus clairement définis qui seront mis en œuvre progressivement entre 2025 et fin 2028. Le plan de mise en œuvre suit une approche méthodique. Les éléments fondamentaux sont mis en place en premier lieu afin de permettre la mise au point et le déploiement ultérieurs de systèmes d'examen en arrière-plan plus complexes. Le plan comprend cinq résultats attendus.

10. Le premier résultat attendu comprenait la maintenance continue, les améliorations et les versions avec soutien supplémentaire des systèmes destinés aux utilisateurs déployés lors de la phase I, afin de garantir leur fiabilité et leur réactivité en permanence. Le deuxième résultat attendu porte sur le remplacement de l'ancien outil d'ingestion des données par un système moderne d'ingestion des données, capable de valider et de traiter de manière plus fiable les communications reçues des offices de propriété intellectuelle des parties contractantes. Le troisième résultat attendu consiste en la refonte de la structure de la base de données existante, condition préalable à la garantie de l'intégrité des données et de la compatibilité avec la nouvelle architecture. Le quatrième résultat attendu, qui est également le plus complexe sur le plan technique, consiste à mettre au point un nouveau système d'examen permettant le traitement des demandes internationales, fondé sur de nouveaux éléments architecturaux de base et assurant l'interface avec les systèmes externes, qu'ils soient nouveaux ou anciens. Le cinquième résultat attendu consiste à mettre en œuvre, par étapes et de manière progressive, les transactions restantes à l'aide de la plateforme créée dans le cadre du quatrième résultat attendu.

⁵ Document [WO/PBC/37/11 Rev.](#) "Propositions de projets relevant du plan-cadre d'équipement", Annexe, pages 1 à 5.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA PHASE II DU PROJET DE PLATEFORME INFORMATIQUE DU SYSTÈME DE MADRID

11. Deux résultats attendus majeurs ont été entièrement atteints au début de la phase II.

12. En ce qui concerne eMadrid, le nouveau portail a été mis à la disposition du public de manière progressive tout au long de l'année 2025. Une première version bêta a été mise à la disposition d'un groupe restreint de spécialistes des marques en mars 2025, suivie d'un lancement public de la version bêta lors de la réunion annuelle de l'Association internationale pour les marques (INTA) en mai 2025, puis de la sortie officielle et publique complète en septembre 2025.

13. Les réactions de la communauté des utilisateurs du système de Madrid ont été encourageantes. À la fin du mois de juin 2026, eMadrid avait enregistré plus de 2,3 millions de connexions provenant de 34 800 utilisateurs uniques; 75% des enregistrements internationaux actifs étaient gérés sur eMadrid, 77% des demandes d'inscriptions étaient soumises via la plateforme, et la gestion de plus de 330 000 actifs (demandes ou enregistrements internationaux) était partagée entre les utilisateurs, ce qui témoigne d'une capacité de collaboration accrue au sein de la plateforme. Avec le lancement officiel d'eMadrid, l'ancien *Madrid Portfolio Manager* a été retiré et les pages Web historiques ont été supprimées, faisant de la plateforme eMadrid l'environnement utilisateur par défaut. Le résultat attendu "eMadrid" a été officiellement atteint à la fin de l'année 2025.

14. L'ancien système d'archivage des documents a été abandonné et le nouveau est devenu pleinement opérationnel au deuxième trimestre 2025. Ce nouveau système offre des fonctionnalités améliorées en matière d'archivage et de recherche de documents; il est conçu pour s'intégrer plus facilement aux nouveaux systèmes mis au point dans le cadre du projet, conformément aux normes institutionnelles de l'OMPI.

15. La mise au point du nouveau système d'ingestion de données est bien avancée. La date de lancement prévue est fixée à la fin du mois de juillet 2026, après quoi le système sera mis en service progressivement, en commençant par un sous-ensemble défini d'offices de propriété intellectuelle, puis en s'étendant à l'ensemble des parties contractantes, selon un processus maîtrisé et contrôlé.

16. Enfin, la mise au point d'un nouveau système d'appui du système de Madrid est actuellement en cours. Ce nouveau système constituera la colonne vertébrale de la fonction d'examen du Service d'enregistrement du système de Madrid; il est conçu pour s'intégrer à des outils d'intelligence artificielle afin de faciliter et d'améliorer le travail des examinateurs. Le système devrait être opérationnel pour l'examen complet des demandes internationales en 2027, l'intégration progressive de toutes les autres transactions du Service d'enregistrement de Madrid devant s'achever d'ici fin 2028; à ce moment-là, les anciens systèmes d'examen seront définitivement supprimés et le projet de plateforme informatique du système de Madrid sera achevé.

LIEN ENTRE LA PHASE II DU PROJET DE PLATEFORME INFORMATIQUE DU SYSTÈME DE MADRID ET L'INTRODUCTION ÉVENTUELLE DE NOUVELLES LANGUES DANS LE SYSTÈME DE MADRID

FONCTIONNALITÉS MULTILINGUES DU NOUVEAU SYSTÈME D'APPUI

17. Le nouveau système d'appui actuellement en cours de développement, qui constitue le principal résultat attendu de la phase II du projet de plateforme informatique du système de Madrid, a été conçu dès le départ avec une fonctionnalité multilingue comme élément central de son architecture. Contrairement au système d'appui actuel, qui a été mis en place progressivement au fil des années et dont l'architecture présente des contraintes quant à l'ajout de nouvelles langues, le nouveau système d'appui est conçu selon des principes architecturaux

modernes qui lui permettront d'accepter d'autres langues dans l'avenir. Cela représente une évolution fondamentale des capacités techniques des systèmes opérationnels du Service d'enregistrement de Madrid, afin de permettre une éventuelle extension linguistique du système de Madrid.

LA BASE DE DONNÉES UNIFIÉE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET SON RÔLE DANS LE NOUVEAU SYSTÈME

18. La base de données unifiée sur les produits et services constitue un élément clé des nouvelles fonctionnalités multilingues d'appui; sa première version (en français, anglais et espagnol) est actuellement en cours d'élaboration, parallèlement au nouveau système d'appui, et y sera pleinement intégrée. Elle est conçue pour regrouper les données issues de la base de données "Gestionnaire des produits et services de Madrid" et de la base de données interne de classement du Bureau international au sein d'un répertoire unique et cohérent, structuré selon un format adapté à l'apprentissage automatique et à l'aide à la décision en matière de classement automatisé. Il est essentiel de noter que la base de données sera conçue pour gérer le traitement multilingue et qu'elle servira de fondement à toutes les activités de classement dans le nouveau système d'appui.

19. L'intégration de la base de données dans le nouveau système d'appui permettra d'améliorer considérablement la qualité et l'efficacité des activités de classement. Le système prendra en charge des fonctionnalités de classement assistées par l'IA, permettant ainsi aux examinateurs de bénéficier d'une aide à la décision automatisée lors de l'évaluation du classement des indications relatives aux produits et services. De plus, l'architecture de la base de données sera conçue pour être facilement évolutive, ce qui signifie que l'ajout éventuel de nouvelles langues au système pourra être effectué sans nécessiter de modifications fondamentales de l'architecture sous-jacente du système. À moyen et long terme, le Bureau international prévoit que la base de données facilitera et rationalisera également le processus par lequel les offices de propriété intellectuelle des parties contractantes fournissent des informations sur l'admissibilité et des données sur le classement, notamment grâce au développement d'API dédiées permettant des échanges plus dynamiques et proactifs entre le Bureau international et les offices participants.

20. Selon la planification actuelle, le remplacement complet de la base de données relative au classement interne par la base de données unifiée sur les produits et services devrait être achevé en 2028, conformément au calendrier général de la phase II.

CONSÉQUENCES DE L'INTRODUCTION DE NOUVELLES LANGUES

21. Le système d'appui actuel devrait être désactivé une fois que le nouveau système d'appui aura été déployé avec succès. Le système actuel n'a pas été conçu pour s'adapter à plusieurs langues, et l'ajout d'une nouvelle langue à un système en cours de désactivation nécessiterait un investissement en ressources techniques et humaines, pour des avantages dont la portée et la durée seraient limitées. Toute modification apportée au système d'appui actuel à ce stade risquerait de détourner des ressources de la finalisation de la phase II et de retarder la mise en service du nouveau système d'appui, qui constitue la plateforme sur laquelle s'appuiera, de la manière la plus efficace et la plus durable, l'extension future aux autres langues.

22. Compte tenu des considérations qui précèdent, l'approche la plus prudente et la plus avantageuse consisterait à reporter l'introduction de toute nouvelle langue dans le système de Madrid jusqu'à ce que la phase II du projet de plateforme informatique du système de Madrid soit entièrement achevée, et ce, indépendamment de la décision de principe qui pourrait être prise quant à l'élargissement du régime linguistique du système de Madrid et de la date à laquelle celle-ci pourrait intervenir. Plus précisément, il est recommandé que toute décision visant à introduire une nouvelle langue ne soit mise en œuvre qu'une fois que : le nouveau système d'appui aura été étendu pour gérer tous les types de transactions et toutes les opérations du Service d'enregistrement de Madrid; le système d'appui actuel aura été

entièrement retiré et désactivé; la période de soutien supplémentaire du nouveau système aura pris fin; et il aura été démontré que le nouveau système est pleinement opérationnel, stable et fonctionne de manière fiable dans un environnement de production.

23. Cette approche permettrait de garantir que toute nouvelle langue soit intégrée directement et dès le départ dans un système moderne, évolutif et compatible avec l'intelligence artificielle, optimisant ainsi la qualité et la pérennité du service multilingue proposé aux utilisateurs du système de Madrid, tout en évitant la répétition inutile des tâches ou les investissements superflus dans un système qui est déjà en passe d'être remplacé.

24. *Le groupe de travail est invité*

i) à examiner le contenu du présent document et

ii) à donner des indications au Bureau international sur la voie à suivre en ce qui concerne les propositions relatives à l'ajout de nouvelles langues dans le système de Madrid.

[Fin du document]